



RÈGLES DE BONNES PRATIQUES

L'Office de tourisme de Gorliz est géré conformément aux principes qui se basent sur des critères de prise de conscience environnementale.

Afin de faire prendre conscience à toutes les parties intéressées (personnel, administrateurs, visiteurs, associés et fournisseurs) de l'importance environnementale, ainsi que pour encourager parmi les visiteurs l'usage de procédures avec le minimum d'effets sur l'environnement, et les conseiller pour en prendre soin, les présentes **Règles de bonnes pratiques** ont été rédigées:

- ☐ Utilisez les ressources naturelles, telles que l'eau et l'énergie avec modération.
- ☐ Informez en cas d'anomalie d'excès de consommation énergétique dans notre environnement.
- ☐ Choisissez des fournisseurs et services respectueux de l'environnement.
- ☐ Utilisez de préférence les transports publics. À l'office de tourisme de Gorliz nous vous informons des connexions de métro et train dont nous disposons.
- ☐ Réduisez la création de déchets.
- ☐ Jetez vos déchets de façon propre et responsable.
- ☐ Lorsque vous visitez des espaces naturels, veillez à ne pas laisser de traces de votre passage.
- ☐ Aidez-nous à conserver notre environnement naturel, notre flore et notre faune sauvage ainsi que notre habitat.
- ☐ Assurez-vous d'accomplir la législation et les normes applicables.
- ☐ Profitez de la riche gastronomie et de l'artisanat local.
- ☐ Achetez des produits et souvenirs qui traduisent notre culture locale.